

Prolongement de la rue Margaret-Fraser

Activité en amont du processus de modification réglementaire

Lancement de la démarche de participation publique avec participation active pour une possible modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 530221a

Activité de participation publique

Atelier d'échanges

Date et heure

Le jeudi 19 janvier 2023, à 19h

Lieu

Centre Monseigneur-Laval (grande salle), 35, rue du Couvent

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Beauport

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Mention que l'activité est tenue en amont d'une éventuelle demande de modification à la réglementation d'urbanisme.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de l'atelier participatif.
5. Présentation du projet et du contexte réglementaire par la personne-ressource de la Ville de Québec.
6. Mention que les documents présentés seront rendus disponibles en ligne.
7. Période de questions.
8. Période d'échanges en sous-groupes (en salle et en ligne).
9. Partage de la synthèse des discussions en grand groupe.
10. Rappel des prochaines étapes dans le cas d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme.

Projet

Description du projet et des principales modifications

Un projet de prolongement de la rue Margaret-Fraser est prévu en vue de l'agrandissement du parc industriel situé à proximité du site. Le parc industriel concerné est situé à l'est de l'intersection du boulevard Raymond et de l'avenue Larue.

Documentation disponible dans la plateforme de participation publique

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=314>

Participation

Conseillers municipaux :

- Pierre-Luc Lachance, vice-président du comité exécutif, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur ;
- Stevens Mélançon, président de l'arrondissement de Beauport, District de la Chute-Montmorency–Seigneurial.

Personne-ressource :

- M^{me} Marie-Joëlle Gosselin, directrice par intérim, Entretien des voies de circulation ;
- M. Marc Des Rivières, directeur, Transport et mobilité intelligente ;
- M. Matthieu Alibert, directeur, Prévention et qualité du milieu ;
- M. Sébastien Dumas, conseiller en développement économique, Développement économique et grands projets ;
- M. Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Gestion du territoire ;

Promoteurs :

- M. Carl Dumont, Groupe Dumont ;
- M. Louis Grenier, Les Promotions immobilières Grenstal ;
- M. Jean-Claude Dalton, Carrière René St-Pierre.

Coordination de la consultation :

- M^{me} Marie Lagier, cheffe d'équipe – consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne ;
- M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.

Animatrices des ateliers (sous-groupes)

- M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

- M^{me} Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.

Autres professionnels de la ville :

- M. Luc Monty, directeur général, Direction générale, Ville de Québec ;
- M. Alain Tardif, directeur général adjoint, Direction générale, Ville de Québec ;
- M^{me} Julie Desjardins, directrice, Gestion du territoire ;
- M. Martin Lefebvre, directeur, Service de l'interaction citoyenne ;
- M^{me} Wendy Whittom, conseillère en communications, Service des communications ;
- M. Stephan Bugay, directeur, Arrondissements de Charlesbourg et de Beauport, responsable de la prévention et de la qualité du milieu.

Nombre de participants

23 participants en salle et 23 personnes en ligne

Questions et commentaires

Intervention 1 : Un citoyen se questionne sur les raisons pour lesquelles la transaction qu'il souhaitait réaliser dans le secteur du dépôt à neige n'a pas été reçue positivement, alors qu'une modification réglementaire est actuellement étudiée pour un terrain municipal.

Réponse de la Ville : *Il est précisé que le terrain dont il est question est privé. Il ne fait pas partie du site du dépôt à neige, qui lui, appartient à la Ville de Québec.*

Intervention 2 : Le même citoyen souligne d'abord la qualité du récent réaménagement du boulevard Raymond. Il mentionne qu'il serait nécessaire d'ajouter une voie de circulation sur l'avenue Larue. Il y a déjà des enjeux de circulation durant les heures de pointe. Le projet d'agrandissement du parc industriel risque d'augmenter la congestion.

Réponse de la Ville : *Un projet de réaménagement de l'avenue Larue est prévu, à l'instar de celui qui a été réalisé sur le boulevard Raymond, ainsi qu'un projet de réaménagement de l'intersection avec le boulevard Louis-XIV. Il est également prévu d'assurer la connectivité des voies cyclables du secteur de Louis-XIV à celles de l'intersection du boulevard Raymond et de l'avenue Larue.*

Intervention 3 : Un citoyen s'interroge sur la nature des industries qui pourraient s'installer dans le secteur.

Réponse du promoteur : *Aucune thématique particulière n'est prévue pour ce parc industriel étant donné que les groupes d'usage permis sont diversifiés (I1 industrie de haute technologie, I2 industrie artisanale, I3 industrie générale, C40 générateur d'entreposage). Cependant, il est précisé que seul l'entreposage intérieur sera permis. Par ailleurs, il est souhaité d'harmoniser les nouvelles constructions au cadre bâti existant, notamment en termes de qualité et de hauteur.*

Intervention 4 : Un citoyen souhaite plus de précisions sur le groupe d'usage C40 générateur d'entreposage, qui est autorisé dans la zone 52109Ip, et s'inquiète de l'impact du camionnage dans le quartier.

Réponse de la Ville : *Ce sont des entreprises dont l'activité principale est de vendre ou de fournir des services qui génèrent de l'entreposage. Par exemple, des grossistes, des entreprises de construction, d'aménagement paysager, des mini-entrepôts destinés à l'entreposage domestique, etc. Comme mentionné, les activités d'entreposage de ces entreprises devront être réalisées à l'intérieur des bâtiments principaux. Concernant le camionnage, les véhicules devraient emprunter l'avenue Larue et le boulevard Raymond vers l'autoroute, ou circuler dans le parc industriel existant.*

Intervention 5 : Une citoyenne partage ses craintes relativement au camionnage dans le quartier, à l'impact du mur sur la lumière et sur le retour du bruit des voitures vers les résidences, et à l'impact du dépôt à neige sur la santé des résidents du secteur.

Réponse de la Ville : *La Ville assure prendre note des commentaires et des craintes des citoyens en lien avec l'agrandissement du parc industriel.*

Intervention 6 : Un citoyen se demande ce qui est prévu pour atténuer les impacts de la poussière générée par le dépôt à neige sur le terrain vacant. Selon l'échéancier proposé, le projet de construction du parc industriel ne devrait pas débuter avant la fin de l'année 2025.

Réponse de la Ville : *Il n'y a rien de prévu à court terme. S'il était décidé d'aller de l'avant avec le projet de parc industriel, la première étape serait de procéder à une modification de zonage, après quoi un protocole d'entente serait signé entre le promoteur et la Ville de Québec. Suivraient ensuite la construction de la rue, le développement et l'aménagement des terrains.*

Réponse du promoteur : *Suivant le plan de réhabilitation, une partie des terrains longeant le boulevard Louis-XIV a déjà été végétalisée. Au printemps, il est prévu de végétaliser la section longeant l'avenue Larue. Finalement, dans l'éventualité où le projet de parc industriel se concrétiserait, il est prévu de réaménager la pente au sud des terrains.*

Intervention 7 : Un citoyen demande si un élargissement de l'avenue Larue est projeté.

Réponse de la Ville : *Oui, un élargissement de l'avenue Larue est projeté. Ce dernier sera plus important à l'approche de l'intersection avec le boulevard Louis-XIV et facilitera le virage à gauche. Également, des aménagements sont prévus afin d'y améliorer la sécurité routière. Finalement, l'ajout d'une voie cyclable est prévu au sud de l'avenue Larue.*

Compte rendu de l'atelier d'échanges

Questions 1 : Quelles sont vos réactions par rapport au projet présenté dans le cadre du prolongement de la rue Margaret-Fraser ?

- **Groupe en salle** : Il y a une préoccupation d'étendre la zone industrielle, car il y a des résidences à proximité de la zone. De plus, les participants sont inquiets du camionnage et des industries lourdes qui peuvent générer des odeurs. Les participants veulent s'assurer qu'il y ait des industries à faible impact.
- **Groupe en ligne** : De façon générale, les participants semblent apprécier les propositions de limiter à 9 mètres la hauteur des futurs bâtiments et d'interdire l'entreposage extérieur. Toutefois, certains d'entre eux se disent préoccupés par l'augmentation du camionnage dans le secteur. Dans l'éventualité où le camionnage serait interdit sur certains tronçons, ils se questionnent à savoir comment la Ville fera respecter cette réglementation. Ils citent en exemple le cas de l'avenue Larue et du chemin Royal, où l'on observe la circulation de véhicules lourds malgré les interdictions en vigueur.

Question 2 : Qu'est-ce qui vous inspire le plus ou le moins de ce projet ?

- **Groupe en salle** : Les personnes sont favorables à la zone tampon et à la végétation.

Question 3 : Avez-vous des idées pour bonifier ce projet ?

- **Groupe en ligne** : Les participants proposent d'intégrer au projet un espace public accessible aux citoyens dans l'une des parties boisées du secteur. Dans l'éventualité où cela s'avérerait impossible sur les terrains privés, il est suggéré de considérer l'aménagement de cet espace à proximité du bassin de rétention situé sur le site du dépôt à neige, appartenant à la Ville de Québec.

Prochaines étapes

1. Projet de modification réglementaire : à confirmer
2. Consultation publique et avis du conseil de quartier : à confirmer

Réalisation du rapport

Date

Le 2 février 2023

Rédigé par

M^{me} Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne